

LA POLITIQUE DU PROGRAMME SOS VILLAGES D'ENFANTS



L'ENFANT
D'ABORD!

POLITIQUE CENTRALE

LE PRÉSENT DOCUMENT EXPRIME LA POSITION DE L'ORGANISATION CONCERNANT LA MEILLEURE APPROCHE DE LA SITUATION DES ENFANTS FAISANT L'OBJET DE NOTRE ACTION ET TRACE SON CADRE D'ACTION POUR L'ORGANISATION SOS VILLAGES D'ENFANTS. IL EST MIS EN ŒUVRE PAR NOS COLLABORATEURS ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES CONCERNÉES AU SEIN DE L'ORGANISATION ET A UN IMPACT SUR TOUS LES ASPECTS DU TRAVAIL DE L'ORGANISATION.

IL A ÉTÉ CONÇU CONFORMÉMENT AUX RACINES, À LA VISION, À LA MISSION ET AUX VALEURS DE SOS VILLAGES D'ENFANTS (QUI NOUS SOMMES) ET À LA CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (CIDE).

IL EST LE FRUIT D'UN PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT CONSULTATIF OÙ LA PARTICIPATION ET LE FEEDBACK DES ASSOCIATIONS NATIONALES ET LE POINT DE VUE DES ENFANTS ET DES JEUNES ONT ÉTÉ PRIS EN COMPTE.

8 mai 2009

CE QUE NOUS SOUHAITONS OBTENIR : LA DÉCLARATION DE NOTRE POLITIQUE

L'accent mis sur le développement de l'enfant

SOS Villages d'Enfants se concentre sur le développement de l'enfant pour que ce dernier devienne un membre indépendant qui participe à la société. La meilleure façon pour un enfant de développer entièrement son potentiel est de grandir dans un environnement familial affectueux. Reconnaisant le rôle de l'enfant au cours de son propre développement ainsi que le rôle de sa famille, sa communauté, de l'Etat et des autres fournisseurs de services, nous collaborons avec toutes les parties prenantes concernées pour trouver la réponse la plus appropriée à la situation des enfants qui risquent de perdre la prise en charge parentale et ceux qui l'ont déjà perdue. Sur la base de la situation spécifique et l'intérêt supérieur de l'enfant, des interventions sont développées et les mesures correspondantes sont mises en oeuvre. Avec les autres parties prenantes, nous bâtissons sur les ressources, initiatives et capacités existantes, et les renforçons si cela s'avère nécessaire. De cette manière, nous répondons par des interventions pertinentes en utilisant les ressources disponibles de la meilleure façon possible tout en ayant un plus grand impact sur la situation des enfants de notre groupe cible.

INTRODUCTION

Un réseau mondial de bienfaisance ne restera vivant et dynamique que si des efforts continus sont déployés pour répondre aux conditions changeantes de la société en question et si de nouveaux défis sont relevés dans l'intérêt du bien-être des enfants. Ce processus continu d'adaptation aux diverses réalités sociales du monde permettra à SOS Villages d'Enfants de poursuivre ses actions de développement ciblé au sein des institutions et services de l'organisation.

- Hermann Gmeiner -

A. ONTEXTE ET PORTÉE

Dans le meilleur des cas, un enfant grandit dans un environnement familial affectueux. Ce point de vue est le point de départ pour notre vision selon laquelle "chaque enfant fait partie d'une famille et grandit dans l'amour, le respect et la sécurité. "Ce principe se trouve également dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) qui considère la famille comme "unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être ... des enfants" et que "l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension" (preamble, CIDE).

Chaque enfant a sa place dans une famille et grandit dans un climat d'affection, de respect et de sécurité.

Permettre aux enfants de grandir dans un environnement familial a toujours été et est toujours l'élément moteur pour le développement du concept de SOS Villages d'Enfants qui est fondé sur l'engagement ferme de trouver la meilleure réponse à la situation des enfants de notre groupe cible.

Depuis le tout début, nous nous sommes engagés pour la prise en charge familiale des enfants qui ne peuvent plus grandir dans leurs familles d'origine grâce au développement du modèle d'accueil familial SOS.

"Le modèle d'accueil familial de SOS Villages d'Enfants repose sur quatre principes : chaque enfant a un parent qui s'occupe de lui, les liens familiaux avec les frères et soeurs se développent naturellement, chaque famille crée son propre foyer et fait partie intégrante d'un environnement villageois épanouissant." (Qui nous sommes ; notre mission).

En nous basant sur ces principes, nous avons longtemps centrés nos efforts sur la mise à disposition d'un soutien professionnel au bénéfice des familles de SOS Villages d'Enfants.

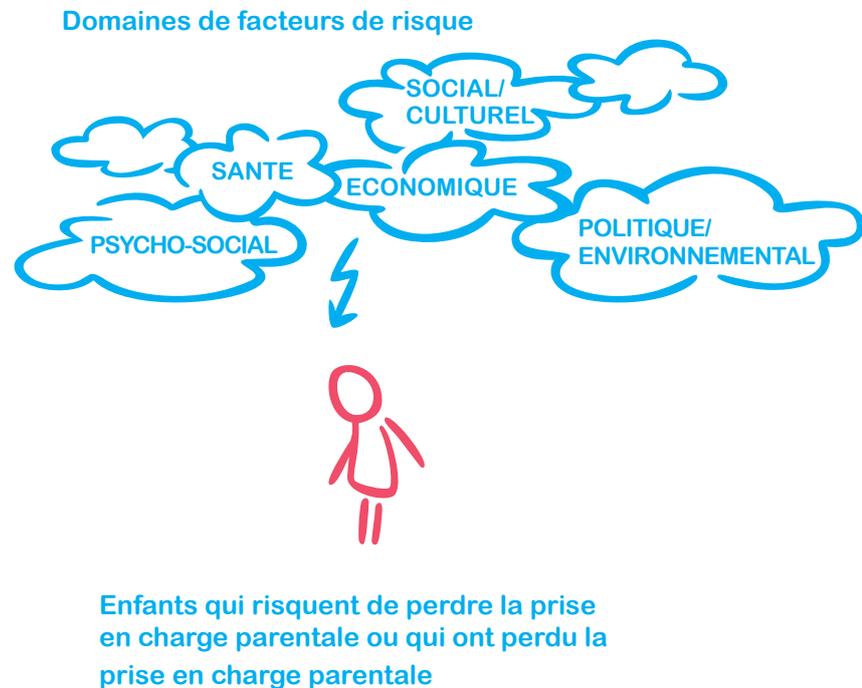
Forts de notre grande expérience dans le domaine de la prise en charge de type familial, nous sommes, depuis plus récemment, en mesure de répondre à la situation des enfants qui risquent de ne plus être pris en charge par leurs parents, avec l'objectif de prévenir, par un soutien approprié, la séparation de l'enfant de sa famille. En étendant également notre programme pour les familles SOS aux familles d'origine et en explorant d'autres formes d'accueil familial, nous sommes capables d'atteindre davantage d'enfants vulnérables.

Alors que pendant plusieurs années, la structure du programme a été définie à partir d'une perspective centrée sur l'institution (maisons familiales SOS, foyers de jeunes SOS, écoles SOS, centres sociaux SOS, centres médicaux SOS), la politique du programme SOS Villages d'Enfants met en avant une approche orientée vers le programme, en plaçant les besoins de développement et les droits de l'enfant au centre de la structure du programme.

A partir de maintenant, SOS Villages d'Enfants est un programme pour le développement des enfants avec des interventions répondant à la situation des enfants de notre groupe cible. Ces interventions ont pour objectif de permettre aux enfants de développer entièrement leur potentiel au sein d'un environnement familial protecteur (au sein de la famille d'origine ou d'une famille SOS) afin de leur permettre de devenir indépendants et de participer à la société en tant que membres actifs. Le programme SOS Villages d'Enfants est conçu et mis en oeuvre en collaboration avec les autres parties prenantes de la communauté.

B. GROUPE CIBLE

LE PROGRAMME DE SOS VILLAGES D'ENFANTS - LA SITUATION DES ENFANTS



Enfants qui risquent de perdre la prise en charge parentale ou qui ont perdu la prise en charge parentale

- **Les enfants qui risquent de ne plus être pris en charge par leurs parents**, lorsque leurs besoins de base matériels, affectifs, sanitaires et pédagogiques sont négligés ou s'ils sont victimes de violence, parce que leurs responsables ne sont pas capables ou manquent d'engagement pour prendre soin de leurs enfants.
- **Les enfants qui ne sont plus pris en charge par leurs parents**, lorsqu'ils ne vivent plus auprès du responsable parental pour quelques raisons et dans quelles conditions que ce soit.

DÉFINITIONS / TERMINOLOGIE

Le développement des enfants

Le développement de l'enfant se réfère à la croissance de l'enfant, à l'apprentissage et au développement, de la naissance à l'âge adulte. Le développement de l'enfant se présente à différents niveaux : sur le plan physique, affectif, intellectuel, social, culturel et spirituel.

La prise en charge parentale

La ou les personnes qui s'occupent de l'enfant sont les premiers responsables de son éducation et de son développement. Ce sont les parents biologiques, un membre de la famille élargie, une mère ou un parent SOS ou une autre personne qui prend soin de l'enfant. Ce rôle peut être partagé selon la composition de la famille et les pratiques culturelles respectives.

L'environnement familial chaleureux

Au sein d'un environnement familial protecteur, l'enfant peut nouer des liens fiables et durables avec ses parents (ou son responsable légal) et ses frères et sœurs. Le bien-être émotionnel et physique de l'enfant sera alors assuré ; il pourra vivre entièrement son enfance et se préparer à

un avenir où il exploitera entièrement son potentiel. Le rôle de l'enfant au cours de son développement est reconnu et il participe à la prise des décisions qui affectent sa vie, conformément à son âge, sa maturité et ses capacités. Le développement holistique de l'enfant est soutenu et encouragé. Un environnement familial affectueux représente pour les enfants et les adolescents un fondement solide sur la base duquel ils peuvent entreprendre les démarches nécessaires pour devenir des membres indépendants et actifs de la société.

La famille d'origine fait référence à la famille biologique de l'enfant et comprend également les membres de la famille qui ont un lien biologique avec l'enfant. La famille peut être dirigée par les parents biologiques de l'enfant, d'autres parents adultes (tels que les grands-parents, des tantes ou des oncles) ou parfois même par les frères ou sœurs.

Les familles d'origine

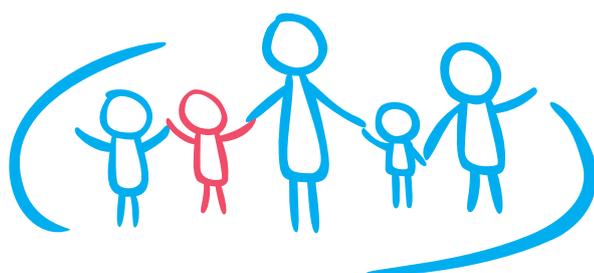
Les familles SOS sont des familles de substitution pour les enfants qui ne sont plus pris en charge par leurs parents, qui ne peuvent pas vivre dans leurs familles d'origine et pour qui un placement à long terme répond à leur intérêt supérieur. Les familles SOS sont dirigées par une mère/un parent SOS et organisées et soutenues par SOS Villages d'Enfants.

Les familles SOS

La prise en charge de type familial (autre que celle assurée par les familles SOS) offre à l'enfant un environnement familial de substitution, comme c'est le cas pour les familles d'accueil par exemple. Ces modèles de prise en charge peuvent être organisés par SOS Villages d'Enfants ou par une autre partie prenante.

Les autres formes de prise en charge familiale

PRINCIPES [Les principes qui guident notre travail avec les enfants, les familles]



LE PROGRAMME DE SOS VILLAGES D'ENFANTS -
Le développement de l'enfant dans un environnement familial chaleureux

- Nous pensons que le développement idéal des enfants est assuré par**
- ...un environnement familial protecteur
 - ...le soutien par de solides réseaux sociaux
 - ...le fait de baser toutes nos décisions et actions sur l'intérêt supérieur de l'enfant
 - ...la participation des enfants à la recherche de solutions aux défis auxquels ils sont confrontés

En tant que programme pour le développement de l'enfant, le village d'enfants SOS repose sur les quatre principes de notre modèle SOS de prise en charge familiale qui sont à la base de notre travail pour les familles et développés par la mise en œuvre du programme de SOS Villages d'Enfants.

Ces principes sont les suivants :

Le développement de l'enfant dans un environnement familial chaleureux

1. NOUS CONCENTRONS NOS EFFORTS SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT DANS UN ENVIRONNEMENT FAMILIAL AFFECTUEUX

L'objectif de notre programme est le développement de l'enfant dans un environnement familial affectueux. Nous nous efforçons notamment à encourager et protéger l'aspect „affectueux“ de l'environnement familial pour que chaque enfant ait un parent (ou un parent de substitution alternatif) affectueux qui puisse guider et soutenir son développement. Nous tâchons également de ne pas séparer les frères et sœurs, à moins que cela ne soit dans leur intérêt supérieur. Un environnement familial affectueux permet à la famille de créer un „foyer“ où les enfants ont le sentiment d'être vraiment en sécurité et d'appartenir à une communauté. Cela se traduit par...

- La mère : chaque enfant a un parent aimant
- Les frères et sœurs : les liens familiaux se développent naturellement
- La maison : chaque famille crée son propre foyer

2. LES RÉSEAUX DE SOUTIEN SOCIAL POUR LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES SONT RENFORCÉS

(Des systèmes de renforcement social pour les enfants)
Renforcer les systèmes de soutien social pour les enfants

Les enfants et leurs familles font partie de la communauté. En reconnaissant le rôle, la capacité, les ressources et les initiatives existantes de toutes les parties prenantes respectives au sein de la communauté, nous coopérons avec ces parties prenantes pour développer des systèmes de soutien social solides pour les enfants et leurs familles. A travers la coopération avec le gouvernement, la communauté et les autres responsables, nous soutenons ces acteurs à répondre à leurs obligations envers les enfants. En travaillant avec les autres parties prenantes, de vastes „filets de sécurité“ sociale et alliances pour la protection et la promotion des droits de l'enfant sont mis en place.

Cela se traduit par...

- Le village : la famille SOS fait partie de la communauté

3. L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT EST À LA BASE DE TOUTES LES DÉCISIONS & ACTIONS

L'intérêt supérieur de l'enfant est le point de départ de toute action

Une analyse de la situation de l'enfant qui tient compte de l'intérêt supérieur de celui-ci est le point de départ pour trouver la réponse permettant de résoudre sa situation. Sur la base de cette analyse et des ressources disponibles, nous développons notre programme et élaborons des réponses adaptées aux besoins des enfants de notre groupe cible.

4. LES ENFANTS PARTICIPENT À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS POUR LES DÉFIS AUXQUELS ILS SONT CONFRONTÉS

La participation de l'enfant

Nous reconnaissons que les enfants ont un rôle à jouer en ce qui concerne leurs propres besoins de développement et la protection de leurs droits. Les enfants sont informés et participent aux processus de prise de décision qui affectent leur vie tout en ayant la possibilité, selon leur âge, leur maturité et leurs capacités, d'exprimer leurs points de vue. Les enfants ont également la possibilité d'exprimer leurs points de vue et d'acquérir des compétences fondamentales telles que la communication, la coopération et la solution de problèmes. Les enfants sont encouragés à assumer leur responsabilité et respecter les droits des autres.

IMPLICATIONS [qui découlent des principes]

Le fait de placer l'enfant au centre de nos préoccupations a des conséquences pour notre travail en ce qui concerne notre approche du développement et de la gestion de notre programme ainsi que celle de notre action pour les enfants et les familles qui font partie de notre programme.

Notre travail avec les enfants

Le cadre conceptuel pour l'action de SOS Villages d'Enfants est le suivant :

CE À QUOI NOUS CROYONS

- L'enfant se développe le mieux dans un environnement familial aimant.
- Les parents de l'enfant sont les premiers responsables de l'éducation et du développement de l'enfant (article 18, CIDE).
- L'Etat est le principal responsable sur le plan de la promotion et de la protection des droits de l'enfant.
- L'enfant a droit à une protection et une assistance particulières de la part de l'Etat, ainsi qu'à une prise en charge alternative, lorsqu'il est privé de son environnement familial (article 20, CIDE).
- Les organisations de la société civile, telles que SOS Villages d'Enfants, ont des devoirs en ce qui concerne les droits de l'enfant. En coopérant avec les gouvernements, nous pouvons soutenir l'Etat dans la mise en oeuvre de ses responsabilités sur le plan des droits de l'enfant.

CE QUE NOUS FAISONS

- Concentration sur un groupe cible bien défini : les enfants qui risquent de perdre la prise en charge parentale et ceux qui l'ont perdue.
- Un programme intégré comme plateforme pour développer un ensemble de mesures de soutien répondant aux besoins de chaque enfant.
 - L'intérêt supérieur de l'enfant est à la base de toutes les décisions et actions. Conformément aux ressources disponibles, une réponse adaptée à la situation de chaque enfant est recherchée.
 - Miser sur les capacités et initiatives existantes au sein de la communauté.
 - Soutenir la famille, la communauté pour renforcer leur capacité à venir en aide aux enfants et aux familles.
 - Reconnaître le rôle de l'enfant ainsi que celui des responsables et des autres fournisseurs de services en répondant aux besoins de développement de l'enfant et en soutenant ses droits.
- Mettre en place des mesures de soutien pour les familles d'origine dans les cas où les enfants risquent de perdre la prise en charge familiale, et prévenir ainsi la séparation des enfants de leurs familles.
- Mettre à disposition des formes alternatives de services de prise en charge familiale de qualité, en particulier à travers les familles SOS, pour assurer une protection et une assistance particulières aux enfants sans prise en charge parentale appropriée.
- Défendre les droits des enfants sans prise en charge parentale ou qui risquent de la perdre. Faire connaître aux responsables leurs obligations envers ces enfants et provoquer un changement des politiques et des pratiques qui mettent en cause leurs droits.

Un programme intégré

LES RÉSULTATS QUE NOUS ATTENDONS

- Une capacité renforcée de la part de la famille de l'enfant en ce qui concerne sa protection et sa prise en charge, et par là une prévention des situations de séparation de la famille d'origine.
- Davantage de protection et d'assistance spécialisées pour les enfants privés de façon temporaire ou permanente de la prise en charge de leur famille d'origine.
- Répondre aux besoins de développement de l'enfant.
- Efficacité de notre travail par des interventions pertinentes, souples et de qualité.
- Efficacité de notre travail par une meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Un plus grand impact sur la situation des enfants de notre groupe cible.

APERÇU DU PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT DE SOS VILLAGES D'ENFANTS

LE PROGRAMME
DE SOS VILLAGES
D'ENFANTS -
Ce que nous faisons



DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT DANS UN ENVIRONNEMENT FAMILIAL PROTECTEUR

Se baser sur la participation des enfants, la coopération avec les autres parties prenantes et les capacités et initiatives existantes

Développer des réponses à la situation des enfants

Le programme SOS Villages d'Enfants répond, en coopération avec les autres parties prenantes, aux besoins des enfants de notre groupe cible. Les réponses apportées soutiennent les familles dans leurs efforts de devenir assez fortes pour pouvoir favoriser le développement de leurs enfants en leur offrant un environnement familial affectueux.

DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Le développement de l'enfant au sein d'une famille protectrice est encouragé par la mise en valeur des droits de survie et de développement suivants :



PRISE EN CHARGE : prise en charge directe, protection, nourriture et alimentation, abri.



EDUCATION : éducation formelle, non-formelle et informelle.



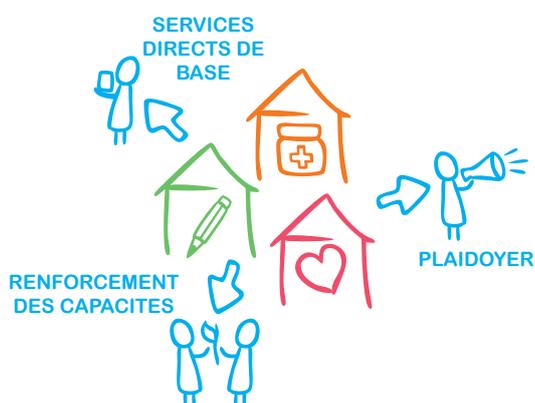
SANTÉ : prise en charge médicale préventive et curative et soutien psychosocial.

LES FAMILLES AVEC LESQUELLES NOUS TRAVAILLONS

SOS Villages d'Enfants connaît différents types de famille, parmi lesquels :

- **les familles d'origine** : lorsque l'enfant qui risque de perdre la prise en charge parentale peut rester dans sa famille, qui bénéficie d'un soutien pour pouvoir le protéger et assurer sa prise en charge.
- **les familles SOS** : lorsque l'enfant qui a perdu la prise en charge parentale peut grandir dans un environnement familial affectueux, organisé par SOS Villages d'Enfants. La mère/le parent SOS dirige la famille SOS et est directement responsable de la prise en charge et du développement de l'enfant.
- **d'autres formes d'accueil familial** : lorsque l'enfant qui a perdu la prise en charge parentale peut grandir dans un environnement familial aimant autre que celui d'une famille SOS. Cette forme de prise en charge peut être organisée par SOS Villages d'Enfants ou d'autres parties prenantes.

INTERVENTIONS DU PROGRAMME



SERVICES DIRECTS DE BASE - soutenir les enfants

RENFORCEMENT DES CAPACITES - soutenir les familles et les communautés

PLAIDOYER - améliorer la politique et la pratique

LE PROGRAMME
DE SOS VILLAGES
D'ENFANTS -
Notre réponse

Dans le cadre du programme, des réponses concrètes sont apportées à travers trois types d'intervention :

I. Les services essentiels directs mis à disposition pour répondre aux droits de survie, de protection, de développement et de participation de l'enfant.

Cela inclut toujours l'éducation, en veillant à ce qu'un soutien important soit accordé au développement des connaissances et des compétences nécessaires pour permettre à l'enfant de devenir un adulte indépendant. Nos interventions s'adressent également aux autres enfants de la communauté dont le droit à l'éducation a été violé.

II. Le renforcement des capacités destiné à soutenir les responsables, les familles, les communautés et les autres fournisseurs de services à développer des attitudes, des connaissances, des compétences, des ressources, des systèmes et des structures pour protéger et prendre soin de l'enfant.

En mettant des connaissances à la disposition des responsables, des familles et des autres fournisseurs de services tout en les partageant avec eux, nous les soutenons à renforcer leur capacité à apporter des réponses appropriées à la situation des différents enfants. Cela inclut le soutien apporté aux responsables et aux autres fournisseurs de services de prise en charge alternative pour leur permettre d'encourager et d'assurer le développement de l'enfant dans le cadre d'un environnement familial protecteur. Un soutien est également apporté aux fournisseurs de services éducatifs pour leur permettre de développer la capacité à mettre à disposition les services respectifs.

Des services
directs essentiels

Le renforcement
des capacités

Le plaidoyer

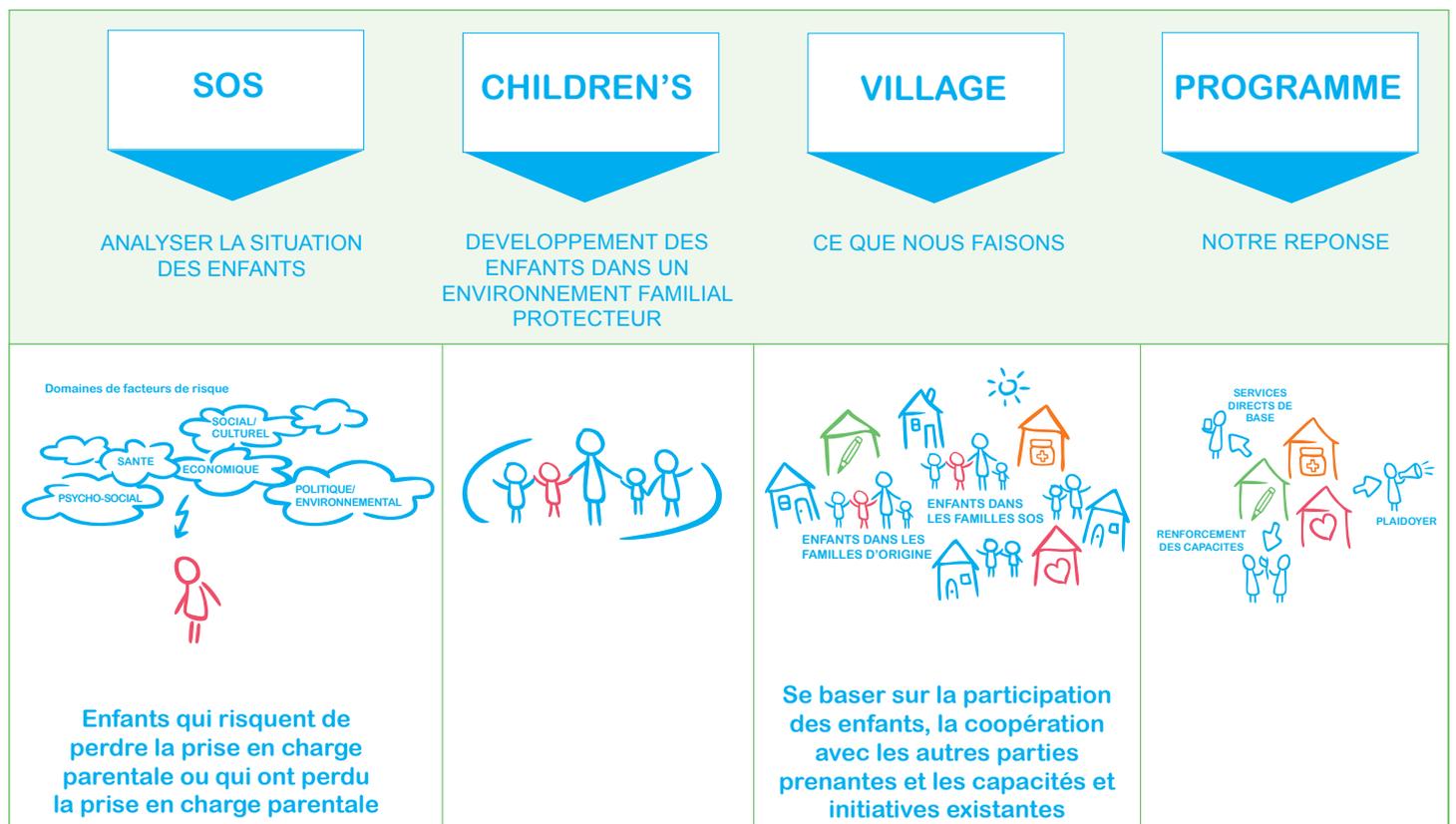
III. Les actions de plaidoyer ont pour objectif d'améliorer d'une manière générale les conditions cadres pour les enfants de notre groupe cible en provoquant un changement des politiques et pratiques qui mettent en cause leurs droits.

Nous faisons connaître aux responsables leurs responsabilités, notamment au gouvernement en tant que principal responsable. Nous faisons la promotion d'une prise en charge familiale de qualité avec d'autres fournisseurs de services de prise en charge alternative. En tant que membres actifs de la société civile, nous initions et soutenons les mouvements à même de conduire à un changement social durable au profit des enfants de notre groupe cible.

La responsabilité de fournir des services spécifiques

Les services et activités spécifiques dans le cadre de ces interventions sont fournis par les individus, les organisations et les autres fournisseurs de services qui sont censés le faire et/ou qui sont les mieux placés pour le faire. Cela concernera parfois SOS Villages d'Enfants, et parfois d'autres parties prenantes. Les responsabilités pour la mise à disposition des services spécifiques sont clairement définies au cours de la conception du programme et révisées dans le cadre des évaluations du programme. Nous formons des partenariats formels et/ou informels avec les autres parties prenantes tout en alliant nos efforts destinés à assurer aux enfants de notre groupe cible l'accès à tout un ensemble de services pertinents et la formation d'alliances pour la protection des droits de l'enfant.

PROGRAMME SOS VILLAGES D'ENFANTS



BIBLIOGRAPHIE

- Ainsworth, F. (1997). Family Centered Group Care : Model Building. Ashgate : Aldershot,
 Bowlby, J. (1988). A secure base : Parent-child attachment and healthy human development.
 New York : Basic Books. Brookfield, USA, Singapore, Sydney.
- Gmeiner, H. (2000) Hermann Gmeiner : The SOS Children's Villages : SOS-Kinderdorf. Innsbruck, Munich
 SOS-Kinderdorf International (2008). A Child's Right to a Family : Innsbruck, Autriche.
 SOS-Kinderdorf International (2008). Brand Book. A loving home for every child : Innsbruck, Autriche.
 SOS-Kinderdorf International (2003). Who We Are: Roots, Vision, Mission and Values of the SOS Children's Villages
 Organisation : Innsbruck, Autriche.
- UNICEF (2007b) La situation des enfants dans le monde. Résumé.
- Nations Unies (2007a) Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- Nations Unies (1990), Convention internationale des droits de l'enfant.

EDITION

EDITEUR, PRODUIT ET PUBLIÉ PAR SOS-Kinderdorf International,
 Hermann-Gmeiner-Str. 51, P.O. Box 209, A-6010 Innsbruck, Austria

RÉDACTION International SOS Children's Village Programme Policy Team

PHOTOS Claire Ladavicius, Dominic Sansoni, Iván Hidalgo

TRADUCTION SOS-Kinderdorf International, Language Services

MAQUETTE Dpto. de Comunicación

SOS VILLAGES D'ENFANTS DANS L'INTERNET www.villages-enfants-sos.org

LA CHALEUR D'UN FOYER POUR CHAQUE ENFANT

www.villages-enfants-sos.org

